



LE TARDENEVILLIEN

Le bulletin d'informations de la commune de Ville-en-Tardenois



LE MOT DU MAIRE

par Thierry Briançon

Chères Tardenevilliennes, chers Tardenevilliens,

2020, 2021, les années se succèdent, la pandémie continue de rythmer notre quotidien. Les phénomènes climatiques du printemps et de l'été nous ont rappelé l'importance de modifier notre rapport à la terre. Des changements sociaux économiques et politiques seront nécessaires sous peine de voir notre planète sombrer dans le chaos.

Mais notre commune que fait-elle ?

Pour commencer, elle s'inscrit dans le "plan pluie" que le Grand Reims met en place pour prévenir et

limiter les conséquences des événements climatologiques.

Dès le mois de janvier, le traitement de nos déchets évolue pour améliorer la revalorisation de ces derniers et nous finalisons l'implantation d'une déchetterie sur notre territoire (réponse définitive au 1er semestre 2022).

De plus, un projet d'énergie renouvelable (solaire) est à l'étude sur notre commune.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de votre participation aux événements organisés par le Conseil Municipal ou l'Association *Le Village*. Cela nous encourage à continuer sur cette voie.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et une HEUREUSE ANNEE 2022.

Thierry Briançon
et
le conseil municipal

vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année !



Un centre bourg très printanier pour Pâques !

Les arbustes et massifs du centre ont été garnis d'oeufs et de figurines, grâce aux petites mains habiles des enfants du village qui les avaient préalablement peints et décorés grâce à l'Association *Le Village*.

Les cloches ont ensuite déposé des chocolats chez chacun des participants pour le plus grand bonheur des gourmands.

Cette opération sera renouvelée en 2022.

ANIMATION

Halloween, un défilé effrayant !

Dimanche 31 octobre, à la nuit tombée, un déferlement d'enfants maquillés et déguisés a envahi le village. Impossible encore cette année de frapper aux portes des maisons et de crier : **DES BONBONS OU UN SORT !**

Fort heureusement, les organisateurs avaient pu faire des stocks pour garder la vie sauve. C'est dans la bonne humeur que s'est déroulé ce défilé dans les rues du village, permettant de perdurer cette tradition qui n'est pourtant pas de « chez nous » mais qui ravit le plus grand nombre !

A la fin du défilé, les petits et grands monstres en tous genres se sont réunis pour partager le chaudron bien rempli de friandises et complété malgré tout par quelques habitants bien courageux ! Les membres de l'Association « *Le Village* » avaient le sourire et la satisfaction se lisait sur le visage de Marjorie Genel, la Présidente.



Ville-en-Tardenois fête Noël !



Grandes nouveautés "Noël 2021" :

- 5 sapins de 2m50 décorés par les enfants sous la houlette de la commission Noël et de l'Association Le Village (rue d'En Bas, rue André Lelarge, rue de la Haubette, chemin de la Garenne, devant l'église)
- 3 sapins de 3m50 et 4 nouveaux décors dans le bourg centre
- une guirlande lumineuse sur la façade de la mairie



Une visite tant espérée !

Dimanche 12 décembre, le Père Noël a commencé sa grande tournée de reconnaissance.

C'est ainsi que son attelage (un peu inhabituel) l'a amené à faire escale à Ville-en-Tardenois après avoir récupéré « sa feuille de route » auprès de l'Association « Le Village » pour n'oublier personne.

Le Père Noël, ayant fort apprécié l'entrain et le comportement exemplaire durant toute l'année des petits Tardenevillien(ne)s (selon leurs dires et non ceux des parents), a offert un cadeau et des chocolats à tous les enfants âgés jusqu'à 10 ans.

Roxanne ravie de voir le Père Noël pour la 1ère fois



CCAS

Distribution du colis de Noël aux aînés

En raison du contexte sanitaire encore incertain, cette année ne verra pas se dérouler une fois de plus le traditionnel repas des aînés.

Qu'à cela ne tienne ! Le *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)* et la mairie de Ville-en-Tardenois ont offert un colis gourmand aux seniors de plus de 60 ans pour leur apporter un peu de douceur et de réconfort.

La distribution a été orchestrée par la Vice-Présidente du CCAS, Mme Jacqueline Baume, accompagnée de membres du CCAS et du conseil municipal, qui ont personnellement porté les 97 colis bien garnis * floqués « Mairie de Ville-en-Tardenois » au domicile des personnes concernées.

Jacqueline Baume a précisé : « *ce fut l'occasion d'échanger et de passer un peu de temps sur le pas de la porte des aînés* ». Et de poursuivre: « *au sein du CCAS et de la commune, nous continuons à vous accompagner par notre écoute et notre présence. N'hésitez pas à solliciter notre aide ! Nous repenserons à organiser un moment festif dès que cela sera possible. Prenez bien soin de vous, à très vite, en espérant pouvoir vous réunir bientôt dans de bonnes conditions* ».

Le CCAS a vocation à venir en aide aux habitants de la commune confrontés à des difficultés financières, à des situations d'isolement ou qui souhaitent être orientés vers des services sociaux (petite enfance, permanences sociales...).

Si besoin, contactez le 03 26 61 82 82.

*produits achetés chez les commerçants locaux (Cocci Market, Pharmacie du Tardenois, Aux Trois P'tits Choux, Le Tardenois, Atelier de Chris, Arnaud Traiteur, Champagne Lallement Pelletier de Chambrecy, Cafés Miguel de Champfleury)



Jacqueline Baume,
Vice-Présidente
du CCAS

SOCIAL

Le CLIC : écoute et soutien pour les seniors

Vous avez plus de 60 ans ? Vous accompagnez une personne de plus de 60 ans ?

Le CLIC (*Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique*) est un lieu d'accueil gratuit et de proximité. Il informe, conseille, oriente les personnes retraitées et leur entourage*.

*Permanence : mardi 13h30 – 16h30
mercredi 9h – 12h et 13h30 – 16h30
jeudi 9h – 12h

*à votre domicile sur rdv

CLIC Paysages de Champagne

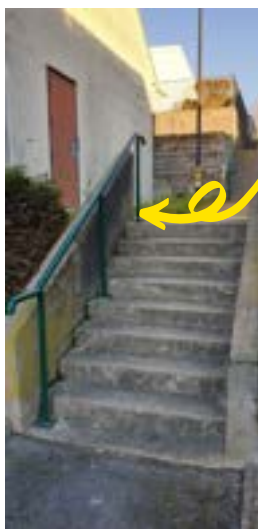
Maison de santé
32 boulevard de Varennes
51700 Dormans
03 26 53 91 36

clic.paysagesdechampagne@dormans.fr



BUDGET

Les principales dépenses d'investissement de notre commune en 2021



Le jardin public demandait une sécurisation et les escaliers entre la rue Saint Laurent et la rue de Derrière les murs nécessitaient une rampe d'accès, le tout a été réalisé pour un montant de 13 430 €.

L'échelle de l'église menant au clocher, en mauvais état, a été changée pour 1 647 €.



Concernant le vœu du Conseil Municipal pour une construction d'un futur complexe rue des 4 vents, et afin de se positionner pour l'achat du terrain, une étude de faisabilité a été réalisée par un cabinet d'architecte pour 8 904 €.

La signature d'achat du terrain est prévue début 2022.

IMPOT

Taxe d'habitation

Sa disparition progressive n'aura pas d'impact sur le budget de la commune.

La ressource perdue est compensée par la perception de la part départementale de taxe sur le foncier bâti avec une compensation par l'Etat si celle-ci est inférieure à la recette 2020.

Sur les feuilles d'imposition de taxe foncière 2021, le



En ce qui concerne les terrains à bâtir rue de la Haubette appartenant à la commune, un terrain a été vendu pour un montant de 99 440 €. La signature de vente du dernier terrain est prévue courant décembre. Le montant sera réinvesti dans le projet de la rue des 4 vents.

Le local du 15 A rue Charles de Gaulle a été transformé. Le coût de ces travaux s'élève à 9 300 € et l'entreprise « Arnaud Traiteur » loue cette cellule commerciale depuis le 1er juillet 2021.



Pour le chauffage du bâtiment de la mairie, la cuve à fuel a dû être remplacée pour 2 257 €.

Egalement sur la façade du bâtiment de la mairie, un filin a été installé pour recevoir les décorations de Noël, coût : 1 162 €.

L'achat de nouvelles décorations de Noël effectué pour 1 639 €.

taux de 38.74 est pris en compte dans la colonne « Commune » mais la colonne « Département » a disparu. L'an passé, la part Communale était de 23.23 % et la part Départementale de 15.51 %, le cumul des deux était de 38.74 % donc pas de changement sur la taxation, le changement ne porte que sur la répartition.

Si vous constatez une différence notable, il faut vérifier la base, valeur donnée par le Centre des impôts fonciers.

Commémorations du 14 juillet et du 11 novembre

Lors de la commémoration de la Fête Nationale, Thierry Briançon a félicité, au nom du Conseil Municipal, plusieurs jeunes Tardenevillien(ne)s pour leur passage en 6ème.



A cette occasion, Monsieur le Maire a remis à Valentin, Elisa, Evan, Léon, Chloé, Erine, Zoé, Estine, Gaëlle, Nohan, Elliot et Emy, un livre sur la République qui détaille, de façon didactique avec de belles illustrations, les valeurs et les institutions françaises. **De quoi en faire de futurs citoyens bien avertis !**

L'Association « Le Village » s'était associée à la commune pour offrir aux 12 enfants un ticket de cinéma.

L'on a rarement vu autant d'habitants à l'occasion de la commémoration de l'armistice de la 1ère guerre mondiale sauf lors du centenaire 14-18. Merci à tous les participants et aux enfants présents !



Baptisons le jardin public !

A l'occasion de la cérémonie du 14 juillet, une urne avait été disposée par la commission « environnement /vie locale» afin de recueillir les suggestions de noms de la part des personnes présentes.

55 votants se sont exprimés lors de ce scrutin un peu particulier (merci à eux et à leur imagination débordante) et 8 propositions ont été retenues par Thierry Briançon et ses adjoints: *"le parc des écoliers", "le parc de la petite source", "le parc des diabolins", "le boul'o parc", "l'enfant'in", "place du saule", "parc des amis", "place de la ferme d'Antan".*

Tardenevilliennes, Tardenevilliens ! Vous avez jusqu'au 31 janvier 2022 pour voter et choisir le nom du jardin public parmi les propositions ci-dessus.

Pour cela, il suffit d'envoyer un mail à communication.vet@yahoo.com ou de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie le nom de votre choix sur papier libre (avec votre nom et prénom).

Elections en 2022

Une nouvelle carte électorale sera distribuée début avril 2022.

Pour les nouveaux habitants, rendez-vous à la mairie ou en ligne sur service-public.fr pour vous inscrire sur la liste électorale.

Pour un jeune qui aura ses 18 ans avant le 10 avril 2022, son inscription sur la liste électorale est automatique si le recensement citoyen a été effectué à la mairie de Ville-en-Tardenois.

S'il n'est pas inscrit, il doit demander son inscription sur les listes électorales à la mairie au plus tard le 6ème vendredi



précédant le 1er tour de l'élection.

Elections présidentielles :

- 1er tour : dimanche 10 avril 2022
- 2ème tour : dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

- 1er tour : dimanche 12 juin 2022
- 2ème tour : dimanche 19 juin 2022

Nouvel habitant ?

Faites-vous connaître !

Si vous êtes arrivé(e) depuis peu sur la commune de Ville-en-Tardenois, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'accueil de la Mairie pour qu'on vous présente votre nouveau cadre de vie et qu'on réponde à toutes vos questions.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF
CITOYEN
Le parcours de citoyenneté



www.defense.gouv.fr/jdc

Recensement citoyen à 16 ans

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la *Journée Défense et Citoyenneté (JDC)*.

Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois, faites vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Opération "village propre": une action utile et conviviale !

Le 16 octobre dernier, en présence d'élus dont le maire Mr Thierry Briançon, les bénévoles (petits et grands) se sont mobilisés pour traquer et ramasser les déchets dans le cadre de l'opération « village propre » initiée par la municipalité.



Equipés de gants et de sacs poubelles, les chasseurs de déchets se sont répartis en plusieurs équipes et ont sillonné les rues du village afin de collecter les multiples débris qui polluent l'environnement (masques, mégots, papiers...) et parfois inhabituels, comme par exemple, un extincteur, une culotte, des chaussettes abandonnés dans la nature.

Cette action a permis d'embellir le cadre de vie des habitants, de retrouver les bons réflexes en matière de tri et surtout de renouer des liens.

Pour clôturer sympathiquement cette matinée, c'est autour d'un verre de l'amitié que le maire a signé chaque diplôme remis aux jeunes participants pour leur geste citoyen.

Courant septembre, les élèves de CM2 de Mme Farget, avaient aussi nettoyé une partie du village. Merci également à eux pour leur mobilisation !



3, 2, 1... Compostez !

Le compostage est une solution simple qui permet de réduire le volume des ordures ménagères. En effet, 30% des déchets qui finissent à la poubelle pourraient être compostés (restes de repas, épluchures, tontes d'herbe...).

Dans le cadre de l'édition 2021 de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), la municipalité de Ville-en-Tardenois, en partenariat avec le Grand Reims, a organisé le 20 novembre dernier un atelier d'initiation au compostage à la mairie.

Mêlant théorie et pratique, cet atelier gratuit a permis à 20 Tardenevillien(ne)s de comprendre le fonctionnement d'un composteur, son entretien et de donner à chacun une base solide pour bien utiliser, dans le jardin ou les plantations, le compost obtenu.



Forte de son succès, cette opération sera renouvelée en 2022.

Chaque participant s'est vu remettre à la fin de l'atelier un composteur gratuit de 400 L en bois ou en plastique selon son souhait.

A la sortie de leur stage, tous les participants étaient satisfaits comme en témoignent leurs commentaires reçus en mairie : "formation au top !", "la formation était claire et accessible", "la formation est très instructive et traite d'un sujet

d'actualité : limiter nos déchets le plus possible", "formation très intéressante, je referai d'autres formations".



Le Recycl'lab, c'est quoi ?

Une animatrice du Grand Reims et de nombreux partenaires vous proposent des ateliers autour du "zéro déchet".

Vous pourrez ainsi :

- customiser, raccommoder de vieux vêtements
- concevoir, réparer des meubles
- fabriquer vos produits ménagers ou cosmétiques
- apprendre à entretenir et réparer votre vélo et bien d'autres !

Tout un savoir-faire qui sera dispensé au travers d'ateliers ludiques, créatifs et conviviaux. Certains ateliers sont soumis à inscription et/ou participation financière.

Informations pratiques:

Recycl'lab
1 place Claudel REIMS
Tél : 03 26 02 90 90

www.grandreims.fr/les-services





CIMETIERE

Le columbarium et le jardin du souvenir : des espaces plus végétalisés

Depuis 2005, le cimetière de la commune, en complément des caveaux, comprend un columbarium et un jardin du souvenir.

La commission « cimetière/église », conjointement avec la commission « fleurissement », a souhaité végétaliser davantage ces 2 espaces, trop minéraux.

Le nouvel aménagement, constitué d'une haie d'arbustes et de 4 conifères, offrira quand la végétation aura poussé, un lieu plus intime pour le dépôt de cendres, davantage propice au recueillement. 3 grosses souches ont été également arrachées. Des gravillons en schiste rouge ont été ajoutés formant un ensemble homogène avec la couleur du columbarium.

Cet aménagement a été réalisé pour un montant de 2576,45 €.

Rappelons que pour effectuer une dispersion de cendres dans le jardin du souvenir, il est nécessaire de faire une demande auprès de la mairie.

Cette dispersion des cendres est gratuite.

Pour répondre à la demande grandissante de la crémation, la commune envisage d'agrandir le columbarium qui comprend actuellement 17 places.



FLEURISSEMENT

Des fleurs pour souhaiter la bienvenue

La commission "fleurissement" a profité en octobre du déstockage de plantes vivaces chez un pépiniériste pour créer des petits massifs fleuris aux 4 entrées du village.

Silence, ça pousse !

Ouverture d'un nouveau commerce à Ville-en-Tardenois

À sa prise de fonction en juin 2020, la nouvelle équipe municipale a été confrontée à plusieurs difficultés pour relouer le local du 15 A rue Charles de Gaulle (ex auto-école).

En effet, la période Covid était peu propice à l'installation d'un nouveau commerçant et les 2 cellules commerciales trop petites n'intéressaient pas les potentiels locataires. Des travaux de transformation s'imposaient alors pour rendre le local attractif.

Après avoir cherché plusieurs années à ouvrir une boutique à Reims ou Epernay, Arnaud Traiteur a finalement décidé d'ouvrir la sienne début décembre dans ce "nouvel" espace commercial.

Bien connu des Tardenevilliens, Arnaud Traiteur a ouvert son laboratoire, route de Jonquery en juillet 2012 et l'occupe toujours depuis.



En s'installant dans le centre du village, il écrit désormais une nouvelle page dans l'histoire de son entreprise. *"Nous avons une meilleure visibilité, confie Arnaud. Notre clientèle nous est fidèle, et nous voyons de nouveaux clients. La boutique est spacieuse et accueillante. Tout est fabriqué maison, cela demande de la rigueur et un savoir-faire".*

Dynamique, misant sur son expérience et sur la qualité de ses produits, Arnaud propose avec sa compagne Gwendoline une partie traiteur avec des plats du jour renouvelés 2 à 3 fois par semaine, une partie charcuterie à la coupe ou à la

pièce, un rayon « viandes » et « fromages ». Une formule midi à emporter sera également développée dans les semaines à venir.

Très soucieux d'offrir un service qualitatif et de créer des emplois, il est toujours à la recherche d'un(e) aide cuisinier(e) et d'un(e) vendeur(se).

Parallèlement à la boutique, Arnaud Traiteur reste à votre service pour toutes vos réceptions : mariages, baptêmes, cocktails, inaugurations, repas en entreprise, repas de chasse, séminaires...



Boîte à livres

La boîte à livres est toujours à votre disposition à l'entrée du jardin public.

Prenez, lisez, sur place ou emportez et redéposez des livres à votre tour quand vous voulez.

C'est gratuit et basé sur l'échange !

La Boutique d'Arnaud Traiteur, 15 A rue Charles de Gaulle - Ville-en-Tardenois.

Ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 13h et de 16h à 19h.
Fermeture hebdomadaire le mercredi et dimanche.
Tél : 06 22 17 85 64
www.arnaud-traiteur.fr

Halte aux déjections canines !

Nous constatons que ces incivilités encombrant toujours les espaces publics.

Dans le cadre de notre opération "village propre", le Grand Reims a fourni gratuitement à la commune

une dotatation exceptionnelle de sacs à déjections canines.

Les propriétaires de chiens sont invités à les retirer en mairie aux heures d'ouverture (avec un justificatif de domicile) et surtout à les UTILISER.

MERCI A CEUX QUI LE FONT DEJA !



Anticipez vos demandes de carte d'identité et passeport !

La mairie de Ville-en-Tardenois est dotée du dispositif de recueil pour effectuer les cartes d'identité et les passeports. Pour éviter les mauvaises surprises, anticiper votre demandes plusieurs mois avant votre départ ! Il est impératif de contacter la mairie au 03 26 61 82 82 ou par email : mairie.villentardenois@wanadoo.fr pour connaître les documents nécessaires à apporter et pour prendre rendez-vous !

Lutte contre les cambriolages : ayez les bons réflexes !



La commune n'autorise AUCUN DEMARCHAGE à domicile, ne laissez entrer personne chez vous !

Traditionnellement, le passage à l'heure d'hiver s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation.

Voici quelques conseils en cas d'absence de votre domicile :

- informez votre entourage de votre absence (famille, ami, voisin...) et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur ni sur les réseaux sociaux indiquant votre absence,
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin ni sur la serrure intérieure d'une porte vitrée,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc ...),
- fermez votre portail et votre garage,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr.

Un système d'alarme, même s'il peut parfois être onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

En cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété...) composez immédiatement le 17. N'intervenez jamais vous-même.

REMERCIEMENTS

Une aide précieuse au service de la commune !

Son visage ne vous est sans doute pas inconnu. Et pour cause, Mr Baudouin arpente par tous les temps les rues de notre village pour son plaisir et « pour rester en forme ».

De l'énergie, il en a ! Et surtout un moral d'acier quand vous échangez avec lui.

C'est toujours avec le même enthousiasme que ce Tardenevillien, un brin poète à ses heures, propose de distribuer dans chaque boîte aux lettres, lors de ses balades, les informations importantes venant de la mairie, de l'Association « Le Village »...

Le Conseil Municipal souhaite, par ce petit message, lui exprimer toute sa reconnaissance et le remercie vivement pour le temps qu'il consacre bénévolement à la commune.

MERCI Jean-Marie !



BON A SAVOIR !

- Tout vide-maison doit faire l'objet d'une déclaration préalable de vente au déballage au minimum 15 jours avant le début de l'évènement. Elle doit être adressée à la mairie par lettre recommandée ou être déposée en main propre et doit contenir le formulaire CERFA 13939*01.
- A partir du 1er janvier 2022, les déchets sur la commune seront collectés :
 - tous les mercredis (ordures ménagères)
 - tous les vendredis (tri sélectif)

Les bacs et/ou sacs de collecte devront bien être sortis la veille au soir du jour de collecte.

AGENDA

Les événements en 2022 présentés ci-dessous se tiendront sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire dans notre département.

"PÂQUES" A VILLE-EN-TARDENOIS

Sam. 2 avr.

L'Association Le Village invite les enfants à décorer le centre de la commune.

BROCANTE

Dim. 15 mai.

Un événement incontournable à Ville-en-Tardenois organisé par l'Association Le Village et qui remporte toujours un franc succès !

Pour être informé(e) de l'actualité communale en temps réel, téléchargez gratuitement



Votre avis nous intéresse !

Nous sommes à votre écoute et parce que vos avis comptent, nous avons mis en place la boîte à idées.

Pour cela, il suffit d'envoyer un mail pour nous transmettre vos remarques et suggestions.



communication.vet@yahoo.com

Suivez l'actualité de votre commune sur internet !

Ordres du jour des conseils municipaux, comptes rendus, revue de presse, travaux en cours...

Faites le plein d'infos utiles sur votre commune en consultant le menu et en naviguant parmi les nombreuses rubriques du site internet !

<https://mairie-ville-en-tardenois.fr/>



NUMEROS UTILES

SAMU : 15

Gendarmerie / Police : 17

Pompiers : 18

Urgence européenne : 112

Violences sur les enfants : 119

Violences conjugales : 3919

Enfants disparus : 116000

Non au harcèlement : 3020

Maltraitance personnes âgées et handicapées : 3977

Centre anti-poisons : 03 83 22 50 50

Pharmacies de garde : 3237

Numéro vert info COVID-19 :

0 800 130 000

HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie : 03 26 61 82 82

mairie.villentardenois@wanadoo.fr

<https://mairie-ville-en-tardenois.fr/>



Commune Ville-en-Tardenois

mardi, jeudi et vendredi : 9H15 / 12H30

mercredi : 14H / 18H

La Poste : 3631

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H /

11H30

Trésor Public : 03 26 61 81 89

vendredi de 9H à 12H

Retrouvez également toutes les infos diffusées via Illiwap sur le [site internet de la commune](https://mairie-ville-en-tardenois.fr/) : <https://mairie-ville-en-tardenois.fr/>